



MAIRIE DE
**St Laurent
des Arbres**

Salon « Saint Laurent des Arts » 2026, 40^{ème} édition

Liste des documents pour l'inscription des candidats :

- ✓ le règlement ci-dessous dûment rempli et signé,
 - ✓ la fiche d'inscription avec le descriptif des œuvres que vous souhaitez exposer et la présentation de l'artiste qui va nous servir à communiquer sur les réseaux sociaux,
 - ✓ la fiche de retrait des œuvres
 - ✓ le chèque d'inscription d'un montant de 20 € à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC (encaissement à la fin de l'événement) à déposer en mairie
ou à envoyer par courrier postal à :
Mairie Saint-Laurent-des-Arbres,
2 place de la mairie
30126 Saint-Laurent-des-Arbres.
 - ✓ l'envoi d'une sélection de trois photos des œuvres exposées au format JPEG 16x16 cm (300dpi) ou 1890x1890 pixels (300dpi) pour la communication de l'événement,
- ✓À ENVOYER à salondesarts@mairieslda.fr avant le
lundi 23 février 2026.**

Une sélection des artistes sera faite parmi les dossiers reçus et nous reviendrons vers vous au plus tard le vendredi 27 février 2026.



40^{ème} Salon des Arts « SAINT LAURENT DES ARTS »
Du vendredi 22 mai au dimanche 24 mai 2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1

Le Salon « Saint-Laurent des Arts », pour sa 40^{ème} édition est organisé par la commune de Saint-Laurent-des-Arbres. Il aura lieu du vendredi 22 mai au dimanche 24 mai 2026 inclus. Il est ouvert à tous les artistes retenus pour exposer leurs œuvres (peintures, aquarelles, dessins, sculptures, photographies, art numérique, street art, ébénisterie, calligraphie etc).

INSCRIPTION

Article 2

Afin de s'inscrire au 40^{ème} salon des arts, une fiche d'inscription doit être complétée en double exemplaire dont l'une est à nous retourner et l'autre à conserver par l'artiste.

Cette fiche d'inscription dûment renseignée sera adressée avant le **lundi 23 février 2026 à l'adresse suivante : salondesarts@mairieslda.fr ou par courrier à la MAIRIE – 2 Place de la Mairie 30126 Saint Laurent des Arbres.**

De façon à mettre en valeur chaque artiste, les peintres disposeront d'un côté de 4 panneaux de 2 mètres de haut sur 1 mètre de large. Le nombre d'œuvres exposées dépendra donc de leur format.

Pour les sculptures, 5 à 10 œuvres seront acceptées selon les dimensions des œuvres. Les sculpteurs pourront disposer d'une table supplémentaire en plus de leurs propres socles.

Une réponse positive ou négative sera donnée par courrier ou par e-mail.

LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DES-ARBRES SE RÉSERVE LE DROIT DE NE PAS RETENIR LA CANDIDATURE D'UN ARTISTE SANS AVOIR A MOTIVER SA DÉCISION

DROIT D'INSCRIPTION

Article 3

La fiche d'inscription sera accompagnée du règlement d'un droit d'inscription fixé par l'assemblée délibérante selon le montant figurant en annexe du présent règlement.

Si votre candidature n'a pas été retenue le règlement vous sera alors restitué.

DÉPÔT DES ŒUVRES

Article 4

Les artistes seront accueillis avec leurs œuvres au Centre Socioculturel Pierre Garcia le vendredi 22 mai 2026 entre 9 heures et 14 heures. Les moyens de fixation seront à disposition sur place : tiges et crochets. Pour les sculpteurs et sculptrices il est nécessaire d'amener vos propres socles.

RETRAIT DES ŒUVRES

Article 5

Le retrait des œuvres se fera le dimanche 24 mai à partir de 18h00.

Si l'artiste ne peut pas récupérer ses œuvres lui-même, une fiche de retrait, à compléter par l'artiste, sera demandée aux personnes retirant ses tableaux/sculptures.

RESPONSABILITÉ ASSURANCE

Article 6

Indiquer au verso de chaque œuvre, très lisiblement : le nom, le prénom de l'artiste, le titre de l'œuvre et le prix.

La commune de Saint-Laurent-des-Arbres déclinant toute responsabilité quant aux pertes, vols, incendies ou autres dégâts, chaque artiste contractera les assurances qu'il jugera nécessaires.

VERNISSAGE

Article 7

Le vernissage du Salon « Saint Laurent des Arts » aura lieu le vendredi 22 mai à 17h30.

Heures d'ouverture :

10h00 à 18h00

La présence de l'artiste est souhaitée durant le salon.

N.B : Il est interdit aux exposants de déplacer ou d'enlever leurs œuvres avant la clôture du Salon.

La participation au Salon implique l'adhésion sans réserve aux conditions du présent règlement.

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer sans exception ni réserve.

Date :

Signature :



40^{ème} Salon des Arts « SAINT LAURENT DES ARTS »
Du vendredi 22 mai au dimanche 24 mai 2026

FICHE D'INSCRIPTION

Nom

Prénom

Adresse complète
.....
.....

Code postal Ville.....

Téléphone..... E-mail :

Pseudonyme devant figurer sur la communication
.....

Droit d'inscription : 20 € par chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC

TITRE DES ŒUVRES	NATURE	FORMAT (Hauteur x Largeur)	PRIX	OBSERVATIONS
Exemple : <i>Balade à cheval</i>	Peinture à l'huile / photo...	115 x 60 Si sculpture ajouter « Profondeur »	750€ (900€ avec socle)	Cadre inclus / Plexi / Sur toile / Socle inclus...
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				
9.				
10 .				



MAIRIE DE
**St Laurent
des Arbres**

40^{ème} Salon des Arts « SAINT LAURENT DES ARTS »

Du vendredi 22 mai au dimanche 24 mai 2026

PRÉSENTATION DE L'ARTISTE

Présentation de l'artiste en quelques lignes qui nous servira à mettre en avant l'artiste sur le site de la mairie et les réseaux sociaux (maximum 10) *.

*Ce texte pourra être utilisé pour la promotion du salon.

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer sans exception ni réserve.

Date : _____

Signature :



40^{ème} Salon des Arts « SAINT LAURENT DES ARTS »

Du vendredi 22 mai au dimanche 24 mai 2026

FICHE DE RETRAIT DES ŒUVRES

Nom de l'artiste :

Nom et prénom de la personne chargée du retrait des œuvres :

Adresse :

Téléphone : Mail :

TITRE DES ŒUVRES	DATE DE RETRAIT - SIGNATURE
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	Observations :
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	